

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 86/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

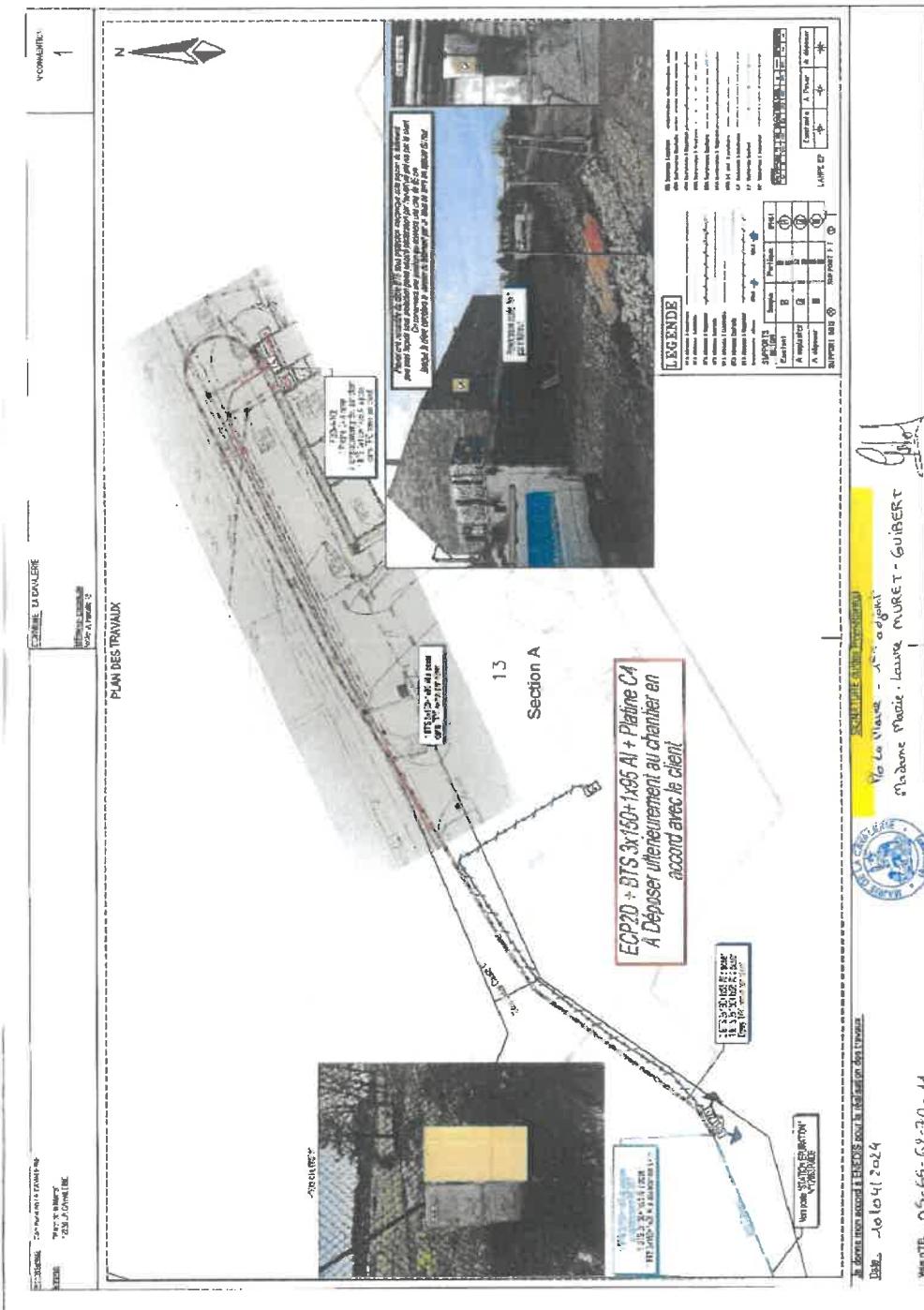
	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^e Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^e Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

OBJET : SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE SELON CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE A13, SITUÉE CAMP DU LARZAC

Monsieur le Maire rappelle que la société ENEDIS a demandé la constitution d'une servitude de passage pour la pose de trois lignes électriques souterraines sur la parcelle A13, lieudit Camp du Larzac. Ainsi, une convention de servitudes a été signée le 10 Avril 2024.

Monsieur le Maire informe que cette convention de servitudes va être régularisée via la rédaction d'acte authentique, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.



Après avoir délibéré, à 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte relatif à la convention mentionnée ci-dessus.
- **DONNE** la possibilité à Monsieur le Maire de se faire représenter par un adjoint en cas d'empêchement.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 12/12/2025

Et de la transmission à la Ss Préfecture le : 12/12/2025